

Mulhouse, le 4 juin 2010.

Anne KOHLER
Secrétaire Départementale
du SE-UNSA 68
à
Madame l'Inspectrice d'Académie
du Haut-Rhin
Directrice des Services
Départementaux
de l'Education Nationale

## Objet : Procédure de recensement des grévistes

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les écoles ont reçu un tableau « absences de services faits » à compléter pour la grève du 27 mai.

Au-delà de l'incohérence d'un tableau « absences de services faits » à faire émarger notamment par les personnels qui ont assuré leur service, nous vous interpelons sur d'autres problèmes :

- les grévistes devraient signer dans une case demandant une retenue de salaire ?
- les absents, toujours absents, doivent venir émarger ?
- ce tableau est destiné à couvrir une période large : faut-il le remplir toutes les semaines ?

Pour le SE-UNSA ce tableau n'est pas règlementaire, les collègues en grève ce jour-là n'ont pas à émarger, de même que ceux absents pour d'autres raisons et toujours absents ne peuvent être contraints de le faire.

Je souhaiterais que vous portiez ce point à l'ordre du jour du groupe de travail du vendredi 11 juin.

Je vous prie de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en mes sentiments dévoués à la cause de l'Ecole publique.

Anne KOHLER